



DÉCRYPTAGE

Loi sur le référendum en RDC : entre procédures législatives et enjeux politiques, quelles perspectives face aux priorités nationales ?



Palais du peuple

La loi sur le référendum en République démocratique du Congo se trouve aujourd'hui au croisement de la procédure législative, des enjeux institutionnels et des priorités nationales. Si son fondement juridique répond à la nécessité de mettre en place un cadre juridique spécifique pour l'organisation du référendum, son opportunité politique fait débat dans un contexte marqué par la crise sécuritaire, la recherche de cohésion nationale et la perspective d'un dialogue politique.

Ce décryptage examine son parcours, les positions des principaux acteurs, ses implications et la place qu'elle pourrait occuper face aux priorités actuelles du pays.

Pourquoi cette loi a-t-elle vu le jour ?

La loi référendaire répond, à l'origine, à un besoin juridique : encadrer l'organisation d'un éventuel référendum en RDC, en précisant les procédures, les responsabilités des institutions et les règles applicables.

Toutefois, dans le contexte actuel de débat sur une éventuelle réforme constitutionnelle, elle a acquis une portée politique qui dépasse sa vocation technique initiale.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Après son adoption par le Parlement, la loi a été déclarée conforme à la Constitution par la Cour constitutionnelle, le 28 juillet 2026, sous réserves concernant 13 articles. La Cour a notamment relevé que certaines dispositions élargissaient les matières pouvant être soumises au référendum au-delà des limites fixées par la Constitution.

Le 13 août 2026, le Président de la République a toutefois demandé une nouvelle délibération du Parlement, plutôt que de promulguer la loi avec les réserves formulées par la Cour.

Une question demeure donc : pourquoi cette nouvelle délibération, alors que la Cour avait déjà déclaré la loi conforme sous réserves et demandé que ses recommandations accompagnent son application ? Le défi est désormais de voir comment le Parlement entend intégrer ces réserves et sortir définitivement de l'incertitude constitutionnelle.

La loi sur le référendum est-elle réellement une priorité aujourd'hui ?

Sur le plan institutionnel, l'existence d'un cadre légal du référendum peut se justifier. Mais dans le contexte actuel, marqué notamment par la crise sécuritaire, les enjeux humanitaires et les tensions politiques, son opportunité politique fait débat.

La question essentielle devient donc : le référendum constitue-t-il aujourd'hui une priorité nationale ou faut-il d'abord privilégier la paix, la sécurité et le dialogue politique ?

Comment les différents acteurs perçoivent-ils cette initiative ?

Le pouvoir la présente principalement comme un instrument institutionnel permettant l'expression de la souveraineté populaire. L'opposition et une partie de la société civile y voient, quant à elles, un possible prélude à une réforme constitutionnelle et demandent sa suspension ou sa non-promulgation.

L'ECC, lors de son Comité Exécutif National extraordinaire, s'était également interrogée sur l'opportunité d'une réforme constitutionnelle dans le contexte actuel. Elle a par ailleurs appelé les acteurs à une approche consensuelle autour des questions de réforme.

Quelles conséquences cette initiative produit-elle aujourd'hui ?

La loi est devenue un point de cristallisation de la méfiance politique. Elle alimente les inquiétudes de l'opposition et constitue désormais l'une des questions centrales du rapport de force autour du dialogue national.

Le risque est que la question référendaire devienne un facteur de tension plutôt qu'un instrument de participation citoyenne.

Quelle voie suivre au regard du contexte actuel ?

La priorité devrait être de clarifier la portée réelle de la loi, tout en créant un espace de dialogue permettant de discuter sereinement de la réforme constitutionnelle, de son opportunité, de son calendrier et de ses garanties.

Dans le contexte actuel, la question référendaire gagnerait surtout à être replacée dans une réflexion plus large sur la paix, la stabilité institutionnelle, la cohésion nationale et la confiance entre les acteurs.

Que retenir ?

Le débat n'est plus seulement juridique ; il est devenu exponentiellement politique. La vraie question n'est pas seulement de savoir si la RDC peut se doter d'un cadre pour organiser un référendum, mais si le contexte actuel permet une telle démarche sans renforcer la méfiance entre les acteurs. C'est autour de la loi référendaire que se posent ces questions.